

Séance du 24 février 2022

Délibération n° 2022/07

OBJET : Approbation de la résiliation de la convention de la mise à disposition de Monsieur Hubert Wattiez entre l'EPF de la Vendée et le GIP Vendée Foncier Solidaire

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 7 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 15 ;

Vu le recrutement de Monsieur Hubert Wattiez à l'EPF de la Vendée en date du 24 avril 2011

Vu la convention constitutive du GIP Vendée Foncier Solidaire signée le 18 décembre 2018 et notamment son article 10 ;

Vu la convention relative aux contributions de l'EPF de la Vendée aux charges de fonctionnement du GIP Vendée Foncier Solidaire signée le 29 octobre 2019 ;

Vu la convention relative à la mise à disposition de Monsieur Hubert Wattiez, Responsable de Développement, à raison de 30% de son temps de travail au GIP Vendée Foncier Solidaire signée le 29 octobre 2019 ;

Vu l'avenant à la convention de mise à disposition de Monsieur Hubert Wattiez, Responsable de Développement, à raison de 30% de son temps de travail au GIP Vendée Foncier Solidaire signé le 25 novembre 2021

Vu rapport du Directeur Général par intérim

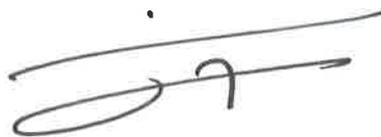
Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la résiliation de la convention de mise à disposition de Monsieur Hubert Wattiez entre l'EPF de la Vendée et le GIP Foncier Solidaire à compter du 30 juin 2022, sous réserve de la signature, entre le Conseil Départemental et le GIP Vendée Foncier solidaire, de l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement relative au financement des charges de personnel et de la signature d'un contrat de travail entre Monsieur Hubert Wattiez et le GIP Vendée Foncier Solidaire ;

Séance du 24 février 2022

- APPROUVE l'ouverture d'un poste de « Chargé(e) d'opérations foncières » en remplacement du poste de « Responsable Développement » sous réserve de la signature, entre le Conseil Départemental et le GIP Vendée Foncier solidaire, de l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement relative au financement des charges de personnel et de la signature d'un contrat de travail entre Monsieur Hubert Wattiez et le GIP Vendée Foncier Solidaire ;
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique et financier concernant le recrutement d'un(e) Chargé(e) d'opérations foncières sous réserve de la signature, entre le Conseil Départemental et le GIP Vendée Foncier solidaire, de l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement relative au financement des charges de personnel et de la signature d'un contrat de travail entre Monsieur Hubert Wattiez et le GIP Vendée Foncier Solidaire.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture

Le

Préfecture de la Vendée
DCPAT

U 3 MARS 2022

COURRIER ARRIVÉ LE